

Association Lozère Histoire et Généalogie

Notaire Atger de St Chély d'Apcher coté 3^E12136, AD Lozère
transcription exacte sauf ponctuation et majuscules, de Gilbert Lestang

Contrat de Mariage 18 floréal an II

Ce jourd'huy dix huitième floréal l'an deuxième de la République Française une et indivisible par devant le notaire public et en présence des témoins soussignés, ont été présents **Pierre Bouseran** fils légitime et naturel à feu Vidal et de feu Françoise Tufery habitant du lieu d'Ourtizet commune de St Pierre le Vieux d'une part et **Catherine Pelegry** filhe legitime et naturelle a Etienne Pelegry et defunte Marie Ponsoalies originaire de la commune du Bacon habitante depuis plus d'un an au lieu de la Bessière commune d'Arcomie d'autre part.ⁱ

Les quels futur époux procedants, savoir le dit futur epoux # de Jean Bouzeran son frère habitant dud lieu d'Ourtizet, et la dite future épouse procédante sous l'autorization et consentement dudit Etienne Pelegry son père habitant dudit lieu de la Bessière et autres leurs parents et amis tous icy assemblés de part et d'autre ont promis et promettent se prendre et epouzer en vray et legitime mariage et iceluy accompli conformément à la loy et pour le support des charges du présent mariage et des enfants qui en seront procréer, ledit futur epoux come personne libre et majeur sest constitué en tous et chacun ses biens présents et avenir, come aussy la dite Pelegry future epouze assistée et autorizée come dessus sest aussy constituée en tous et chacun ses biens présents et a venir en quoy quils consistent ou puissent consister les quels droits par elle constitués ladite future épouze se les réserve come a elle, libres et paraphernaux les quels biens constitués par les dits futurs époux se portent et peuvent être de valeur denviron la somme de quatre cens livres.

Fait et paraphé en la commune de Saint Chély, étude de Nous dit notaire, en présence du citoyen Pierre Guillaume Mathieu, officier de santé et de Jean Bouchard tisserant habitants du dit Saint Chély signés. Les dits futurs époux et les autres parties ont déclaré ne scavoir signer de ce requis, et de Nous Antoine Atger, notaire public de la dite commune de Saint Chély requis soussigne

#du consentement
app[rouvé] le renvoy

Mathieu
Atger

*Enregistré à St Chély le 22 floréal lan 2 de la République
A 2 livres SJ Laurans*

ⁱ Les patronymes ci-dessus orthographiés sont le plus souvent rencontrés sous les formes suivantes : BAUZERAND, TUFFERY, PONSONNAILLES. Pour le toponyme, il s'agit d'Ortizet commune de Saint Pierre le Vieux.